Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20261109-2026-383-AI
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Briare

N° 2026-383-SG

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant retrait de délégation de fonctions
A Madame Sylvie GUILLAUME, troisième adjointe

Le Maire de la Ville de Briare

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122, R.2122-8 et R.2122610.
Vu l'arrêté n° 2026-134 en date du 16 avril 2026, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sylvie GUILLAUME, troisième adjointe ;
Vu l'arrêté n° 2026-341 portant retrait de délégation de signature à Madame Sylvie GUILLAUME ;
Considérant qu'il convient de mettre fin à sa délégation de fonctions.

ARRÊTE

Article 1 – La délégation de fonctions accordée à Madame Sylvie GUILLAUME Adjointe au Maire par arrêté n° 2026-134 en date du 16 avril 2026 est retirée à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 : Le présent retrait de délégation de fonctions prend effet à compter du 09 novembre 2026.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Gien sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la ville, publié sur le panneau d'affichage situé à l'entrée de la mairie, et transmis à M. le Préfet du Loiret.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Loiret ;

- Monsieur le Responsable du service de gestion comptable.

Fait à Briare, le 09 novembre 2026

Notifié à l'intéressée

le : 09 novembre 2026 .

Le Maire,

Mairie de BRIARE 45250 (Loiret)

Gabriel DENIZOT

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mairie de Briare, Place Charles de Gaulle, 45250 BRIARE
TÉLÉPHONE 02 38 31 20 08 - EMAIL : mairie@villedebriare.fr